

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-036-13748/23/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'action d'accompagnement scientifique et technique à la préfiguration d'un projet communal de biodiversité au titre de l'année 2023 - Approbation d'une convention - MGDIS n°5215
47946**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de valorisation du patrimoine naturel qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (LPO PACA) est une association à but non lucratif qui a pour but d'agir pour les oiseaux, la faune sauvage, la nature et l'homme. Elle a pour objectif de lutter contre le déclin de la biodiversité en développant des actions en faveur de la connaissance naturaliste, de la protection des espèces et des milieux naturels et de l'éducation et la mobilisation de tous les acteurs.

Dans ce cadre et conformément à sa mission d'appui aux politiques publiques et d'expertise, la LPO PACA a développé depuis 2021 un programme d'accompagnement des communes de la Métropole qui souhaitent élaborer un projet en faveur de la biodiversité sur leur territoire. Sur le fond, la LPO PACA propose d'apporter une expertise méthodologique et scientifique aux différentes étapes de la démarche (amélioration et partage de la connaissance, identification et cartographie des enjeux, rédaction des objectifs et du programme d'actions).

Pour cela, la LPO PACA entend s'appuyer sur toutes les informations disponibles dans l'Atlas métropolitain de la biodiversité. Cette action contribue donc à la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de favoriser une déclinaison communale de son Atlas.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, sous la référence du dossier MGDIS 5215.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux de Provence Alpes Côte d'Azur une subvention de 20 000 euros, soit 80% du montant total de l'action qui s'élève à 25 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les enjeux écologiques majeurs présents sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence identifiés dans l'Atlas métropolitain de la biodiversité.
- L'importance de sensibiliser au sujet.
- L'intérêt pour les communes de la Métropole de mieux appréhender ces enjeux et d'être accompagnée dans la formalisation d'un projet en faveur de la biodiversité.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association LPO PACA d'un montant de 20 000 euros au titre de l'exercice 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs pour l'année 2023 ci-annexée définissant les conditions d'octroi de cette subvention.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole 2023, chapitre 65, fonction 76, nature 65748, sous-politique G811.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Forêts et Paysages
Biodiversité - Espaces naturels

Philippe ARDHUIN